

nistration ont été résolus pour nous. Le problème d'une union fédérale a été discuté ; — mais sans succès. Le problème d'une union législative a été étudié au contraire avec succès. Il n'y a aucun avantage que puisse donner une confédération qui ne soit procuré par une union législative. Nos concitoyens français sont inquiets pour leurs lois, leur langue et leur religion. Les lois de l'Écosse existent encore ; la religion de l'Écosse n'est pas troublée ; si la langue avait été différente elle aurait aussi été conservée. Toutes ces choses pourraient être garanties à nos frères français dans une union législative, de manière à ne pouvoir être modifiées que du consentement de la majorité des membres de la section française, dans une Chambre convoquée à cette fin."

Il y aurait bien des choses à répondre contre ces arguments de l'auteur en faveur d'une union législative sous un roi. Cette discussion n'entre pas dans notre cadre. Évidemment l'auteur est tellement prévenu en faveur de son idée, qu'il oublie les grandes leçons que nous donne l'histoire même de l'Écosse, et celle surtout de l'Irlande contre l'union législative de pays possédant des mœurs, une langue, une religion, des lois différentes. Le plus fort, le plus puissant, absorbe nécessairement le plus faible. Quoiqu'il en dise, l'Écosse et l'Irlande en sont des preuves frappantes que notre historien national, M. Garneau, a su habilement employer contre la politique anglaise de l'*amalgamation* dans son excellent article intitulé : *Conclusion d'histoire*.¹

Cependant, la brochure d'un *Colonist* sans contenir un projet tout à fait neuf, ni un système actuellement réalisable, renferme des idées originales, des recherches intéressantes, et constate de la part de son auteur un travail qui a toujours du mérite puisqu'il tend à faire étudier des questions du plus haut intérêt pour notre nationalité et qui ne seront bien comprises qu'après avoir été bien discutées.

Mais notre roi, où le prendrons-nous ? Sera-t-il Français ou Anglais, viendra-t-il de l'Est ou de l'Ouest, de la Nouvelle-Écosse ou du Canada ? " Je ne connais, dit l'auteur, qu'une famille à qui nous pourrions tous nous adresser sans distinction pour demander un souverain. Une famille qui nous est chère par les sentiments les plus sacrés, qui est du sang le plus pur d'une longue suite de rois, autour desquels brillent les gloires de l'histoire ; il n'y a que la famille de notre reine qui peut nous donner un magistrat, un roi, qui possédant par la grâce de Dieu une naissance que l'ambition la plus illimitée ne peut procurer à aucun de nous, serait aimé et chéri par tous comme nous aimons et comme nous chérissons sa noble mère."

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

¹ *Revue Canadienne*, 1^o livraison.